

## Examen du certificat d'aptitude au Secours...

28 août 2017

[Print](#)

Jean RODHAIN, « Examen du certificat d'aptitude au secours... », *Messages du Secours Catholique*, n° 168, novembre 1966, p. 2.

### Examen du certificat d'aptitude au Secours...

**1. Je reçois une lettre d'un missionnaire de X... Dans son village une trombe d'eau a détruit 40 cases sur 300 et la moitié de l'école. Pourquoi le Secours Catholique n'a-t-il pas lancé d'appel ? Que pouvez-vous faire ?**

Réponse :

Primo : Il y a chaque jour sur cent points du globe, grêle, orage, trombe ou sauterelles. Le Secours Catholique n'est pas une « Compagnie d'assurance universelle contre tous les fléaux. »

Secundo : Pour les catastrophes à l'échelle mondiale : Skopje, Anatolie, la Guadeloupe, nous lançons un appel.

Pour les catastrophes moins importantes, Caritas Internationalis et Secours Catholique envoient des secours immédiats sans agacer le public par des appels continuels.

Ces secours automatiques sont possibles grâce aux fonds recueillis le jour de l'appel annuel, donc en 1966, le Dimanche 20 Novembre : « Journée Nationale du Secours Catholique ».

**2. Dans « Messages » on a cité une Institution qui n'utilisait pas les conserves offertes par le Secours Catholique. Donc notre argent est mal employé. Je supprime désormais ma cotisation, sauf si vous me donnez une explication valable.**

Réponse :

Primo : Votre argent n'a pas servi à acheter ces conserves. Il s'agissait d'un don de conserves reçues du Canada.

Secundo : Le fait cité est exact, mais le récit est incomplet : à la suite de cet incident, ces conserves ont été immédiatement récupérées par nous et attribuées à une autre institution dotée d'un cuisinier sachant utiliser ses stocks et accommoder ses plats...

**3. Je connais une prison où ils ne reçoivent rien à Noël. Que ferez-vous pour elle ?**

Réponse :

De quelle prison s'agit-il ? Ecrivez à la Délégation locale du Secours Catholique.

Si vous ignorez l'adresse du Secours Catholique local, écrivez-nous : nous interviendrons pour que dans cette prison ceux qui n'ont réellement pas de colis familiaux soient compris dans la distribution des « Colis Etoile 1966 » qui sera faite par le Secours Catholique.

#### **4. J'ai envoyé une offrande au S.O.S. et je n'ai pas eu de réponse.**

Réponse :

Ou bien vous avez envoyé 1 N.F. (100 Francs anciens). Dans ce cas la confection et l'affranchissement d'une lettre de remerciement absorberaient 60 % de votre don.

Ou bien vous avez envoyé une somme supérieure alors il y a eu erreur d'un de nos services et nous nous en excusons vivement auprès de vous. Car pour tout don supérieur à 1 N.F, un reçu est délivré ou une lettre de remerciement est envoyée.

#### **5. Dans son dernier numéro, « Messages » a inséré une publicité dont la présentation tendancieuse faisait croire que le Pape Paul VI faisait une obligation de s'abonner à la revue X.Y. Cela m'a choqué.**

Réponse :

Moi aussi j'ai été choqué. Je suis abonné à cette revue et j'ai de bons amis dans sa rédaction. Mais l'agence qui a composé pour elle ce placard publicitaire a provoqué plusieurs réactions identiques à la vôtre et à la mienne.

#### **6. J'admire la pétition lancée par X pour protester contre Y. Mais Je m'étonne de ne pas voir la signature du Secours Catholique pour cette cause si juste, si noble, si opportune. Pouvez-vous m'expliquer pourquoi vous refusez (ou oubliez) de signer ?**

Réponse :

Primo : Le Secours Catholique comprend 820.000 adhérents. Ils ne m'ont donné aucun mandat pour signer des pétitions en leur nom. Et je me sens tellement solidaire d'eux que je refuse de signer sans leur consentement.

Secundo : Quand un enfant est malade, le médecin ne signe pas des pétitions, mais des ordonnances. Auprès des misères de ce monde nous voulons non pas signer mais soigner.

Saint Martin n'a pas signé de pétition. Il a partagé. Et son manteau coupé en deux a été un moyen audiovisuel d'une influence qui demeure encore quinze siècles après. Tandis que je vous défie de me citer les pétitions signées par les contemporains de St Martin...

#### **7. Nous recevons chaque mois 3 ou 4 circulaires, ou prospectus avec formules C.C.P. pour des œuvres du Nicaragua, de la Patagonie ou du Monomotapa. Que devons-nous faire ?**

Réponse :

Distinguons 3 cas.

Primo : Les « amitiés fidèles ».

Vous avez un cousin ou un camarade de collège ou un ami d'enfance qui dirige un orphelinat en Patagonie. Vous lui envoyez un mandat chaque année pour sa fête. Continuez ! C'est un réseau familial naturel, vivant. Continuez. Nos familles françaises soutiennent ainsi - d'une manière qui ne figure dans aucun bilan - des milliers de réalisations efficaces aux 4 coins du monde. Cela leur sera compté au jour du Jugement. Continuez.

Secundo : Les « météorites inconnues » : Dans telle ville d'Orient le Gouvernement construit un hospice de sourds-muets. Il complètera un autre hospice réalisé par les Protestants. Subitement une Vicomtesse américaine décide de fonder un 3<sup>ème</sup> hospice catholique qui sera une concurrence pour les deux autres et une initiative désagréable pour le gouvernement local. Elle inonde les paroisses françaises de prospectus. Ici avant de donner consultez-nous. Nous vous documenterons sur les priorités raisonnables...

Tertio : Le travail sérieux : Je prends un exemple actuel : dans telle province des Indes souffrant de la faim, il faut 1.000 tonnes de riz, 100 camions, 40 charrues, 30 foreuses de puits et un matériel médical.

Or les lois d'importation aux Indes sont draconiennes.

Aucune famille, aucun missionnaire, aucune paroisse, aucun diocèse, aucune œuvre nationale, ne pourra réaliser cet envoi, ni introduire ce matériel hors taxes. Il faut aux Indes un organisme récepteur agréé par le gouvernement des Indes : Caritas Indes est agréé.

Il faut sur le plan International un organisme international habilité par la F.A.O. et représenté au Comité de New Delhi : Caritas Internationalis remplit ces conditions. Les initiatives qui ont essayé de s'aventurer en dehors de ces structures savent à quels échecs elles ont abouti. Les gamins font de l'auto-stop. Après le Concile, un travail caritatif ne peut pas se permettre ces gamineries.

**8. Dans ma paroisse j'ai un voisin qui, féru d'œcuménisme boude toute collaboration tant que le Secours Catholique n'aura pas fusionné avec les œuvres protestantes pour s'appeler « Secours Chrétien ». Il dit qu'au lendemain du Concile nous devrions supprimer ces étiquettes.**

Réponse :

Primo : Au lendemain du Concile je siège régulièrement à Genève avec le Conseil Œcuménique des Eglises, dans nos commissions mixtes qui permettent ces vastes activités charitables en commun : voilà une charité œcuménique.

Secundo : Ma cuisinière, ayant supprimé les étiquettes des casiers de ma cave, nous a servi l'autre dimanche un échantillon « fusionné » de St Émilion, de Muscadet et de Sylvaner, bien mélangés ensemble. « Cela n'avait plus rien à voir avec le bon vin ; ni avec l'œcuménisme » a déclaré Sidoine qui s'y connaît en bonnes bouteilles.

Je suis de l'avis de Sidoine.

**9. J'ai vu à la Télévision le Pèlerinage des Prisonniers à Lourdes. C'était très beau et surtout bien axé sur les réalités actuelles. Mais pourquoi le Secours Catholique s'est-il mêlé de ce Pèlerinage des 70.000 Prisonniers ?**

Réponse :

Primo : Le Secours Catholique a été fondé à Lourdes le 8 Septembre 1946 par l'Aumônerie des Prisonniers et du S.T.O. clandestin. Il était normal que répondant à la requête des 25 évêques français anciens prisonniers demandant au Secours Catholique d'organiser ce Pèlerinage anniversaire, celui-ci accepte.

Secundo : Depuis 1946 aucun rassemblement de Prisonniers n'a atteint ce chiffre. Même la commémoration de Verdun malgré les appels de la radio et de la télévision ne semble pas avoir atteint ce chiffre. Si le Secours Catholique n'avait pas accepté le risque d'organiser ce rassemblement des 70000, qui aurait pris le risque de cette opération ?

**10. Quelles cérémonies le Secours Catholique va-t-il organiser pour fêter le XX° anniversaire de sa fondation ?**

Réponse :

Il y aura inauguration - sans discours – des 3 nouveaux étages de la Cité-Secours de la Rue de la Comète et des nouveaux bâtiments agrandis de la Cité Myriam pour les Nord-Africains.

- Il y aura ouverture de la Maison du Bon Samaritain - sans discours.

- Il y aura en province ouverture de 10 ou 12 nouvelles créations au service des plus pauvres.

- Il y aura 3 fois plus de Colis Etoile à Noël.

- Il n'y aura pas de Congrès. Il n'y aura pas de banquet. Il n'y aura pas de discours. Il n'y aura pas de cérémonies du XX° anniversaire.

- Il y aura chaque jour messe 106 rue du Bac en la Chapelle de St Laurent diacre : l'année du 20<sup>ème</sup> anniversaire sera l'Année du diaconat.

- Non il n'y aura pas de cérémonies.

Nous travaillons...

Jean RODHAIN